

# SUBVENTIONS D'APPUI COMMUNAUTAIRE 2024

## FOIRE AUX QUESTIONS

**1. Quel est le montant des fonds disponibles dans le programme de Subventions d'appui communautaire?**

Les subventions d'appui communautaire offertes peuvent aller jusqu'à 20 000 \$ pour un an.

**2. Mon organisation n'a pas de numéro d'organisme de bienfaisance. Puis-je quand même postuler?**

Toutes les candidatures doivent être constituées en société, à but non lucratif et avoir un numéro d'organisme de bienfaisance valide attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou un autre [donataire reconnu](#).

Si un autre groupe possédant un numéro caritatif travaille en partenariat et peut assumer la responsabilité de la subvention, il peut faire la demande à l'aide de son numéro de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et devient responsable des fonds et des résultats.

**3. Mon organisation dispose d'un budget de fonctionnement plus important. Toutefois, notre division ou notre projet a un bien plus petit budget. Notre demande sera-t-elle considérée?**

Les subventions d'appui communautaire visent à financer de plus petits organismes où les fonds peuvent avoir un plus grand impact.

La Fondation peut accepter les demandes d'organismes plus gros si le travail sera fait par un organisme local plus petit qui ne détient pas le statut d'organisme de bienfaisance, ou si vous pouvez démontrer que votre organisme est le seul fournisseur de services pour les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, trans ou non binaires dans une communauté rurale, nordique ou éloignée.

**4. Nous avons demandé une subvention dans le passé et n'avons pas réussi. Pouvons-nous quand même postuler?**

Oui. Essayez de comprendre pourquoi vous n'avez pas réussi en parlant au personnel de la Fondation et ajustez votre approche en conséquence. Leurs coordonnées figurent au bas du présent document.

**5. Nous avons actuellement une subvention de la Fondation canadienne des femmes qui n'est pas terminée. Pouvons-nous quand même demander une subvention?**

Oui. Vous pouvez toujours déposer une demande pour une subvention d'appui communautaire dans le but de soutenir un travail nouveau ou différent. Les fonds des subventions d'appui communautaire ne peuvent être utilisés pour venir compléter le financement d'un projet ou d'un programme financé par un autre volet de subventions.

**6. Puis-je soumettre deux demandes pour le même cycle de subvention?**

Non. Nous n'acceptons qu'une proposition par organisation et par cycle de subvention.

**7. Nos états financiers vérifiés ne sont pas encore prêts. Que dois-je faire?**

Veillez fournir les états financiers les plus récents et partager la déclaration de l'année dernière dès qu'il sera disponible.

**8. Nous n'avons pas d'état financier vérifié. La Fondation acceptera-t-elle un autre type d'état financier?**

Oui. Vous pouvez fournir un état financier non vérifié ou un bilan préparé par un-e comptable, ou bien un état financier préparé à l'interne qui comprend de l'information comme les revenus et les dépenses pour une année financière complète et les actifs et passifs courants de l'organisme. Le cas échéant, vous devez faire signer ces documents par le ou la signataire autorisée par votre conseil d'administration ou démontrer qu'ils ont été examinés et approuvés par vos membres.

**9. Nous n'avons aucune lettre de soutien d'organisations au service des femmes ou de la justice de genre. La manière dont notre demande est évaluée sera-t-elle affectée?**

Vous devez inclure au moins une lettre de soutien venant d'un organisme partenaire, lequel est idéalement expérimenté dans le travail auprès des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, trans ou non binaires dans un contexte de développement du pouvoir d'agir.

Si votre organisme ne détient pas de statut d'organisme de bienfaisance ou de donataire reconnu et que votre demande est faite en collaboration avec un organisme partenaire, vous devez inclure une lettre de ce partenaire décrivant comment vous travaillerez ensemble.

**10. Le travail que nous prévoyons d'entreprendre sera effectué sur une période de deux ans, pouvons-nous déposer une demande pour deux années à la fois?**

Non. Cependant, vous pouvez déposer une demande de financement pour ce même travail l'an prochain. Les demandeurs peuvent déposer une demande jusqu'à trois années de suite pour financer un même travail.

### 11. Financez-vous les opérations ou fournissez-vous un financement de base?

Oui. Les subventions d'appui communautaire servent à couvrir, en partie au moins, les dépenses générales ou administratives liées à votre travail. Vous pouvez demander un financement exclusivement à cette fin.

### 12. Puis-je solliciter des fonds pour un programme masculin ou des programmes impliquant des hommes?

Non. La Fondation canadienne des femmes appuie le travail qui vise à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et, tout en reconnaissant l'importance des programmes pour hommes, nous avons choisi de concentrer nos efforts sur les programmes destinés aux femmes, aux filles, aux personnes trans, non binaires et bispirituelles.

REMARQUE : Les seuls programmes s'adressant aussi à des garçons/hommes admissibles à une subvention d'appui communautaire doivent être axés sur l'enseignement des relations saines auprès des jeunes.

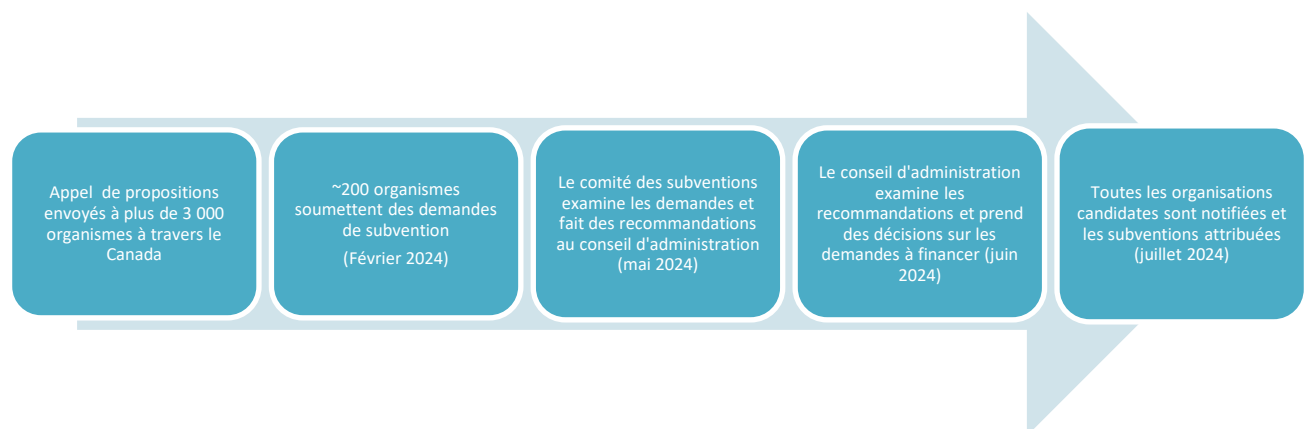
### 13. Financez-vous l'achat de mobilier ou du matériel de bureau?

Oui. Ces fonds peuvent être utilisés pour acheter des fournitures ou de l'équipement de bureau, mais ne peuvent pas être utilisés pour couvrir des dépenses en capital majeures (p. ex. des rénovations ou une nouvelle construction).

### 14. Comment serai-je informé des différentes étapes du processus et quand les subventions seront-elles octroyées?

Les décisions finales sont prises par le conseil au mois de juin 2024. Ces décisions seront communiquées par écrit et les fonds sont libérés en juillet 2024.

### 15. Quelles sont les étapes du processus d'obtention des subventions?





## 16. J'ai lu cette FAQ et j'aimerais quand même contacter le personnel de la Fondation.

Si vous avez d'autres questions, contactez nous :

### **Pour toute question technique**

[Cltech@canadianwomen.org](mailto:Cltech@canadianwomen.org)

Téléphone : 416-365-1444

Sans frais : 1-866-293-4483

### **Pour toute autre question**

[annualgrants@canadianwomen.org](mailto:annualgrants@canadianwomen.org)

Télécopieur : 416-365-1745

ATS : 416-365-1732